

CONCOURS DEPARTEMENTAL JEUNESSES/AINEES (PASSAGE DES ETOILES)

1 GENERALITES

Ce document a pour objet de définir les conditions règlementaires et organisationnelles spécifiques aux compétitions départementales pour les associations de gymnastique artistique féminine affiliées à la FSCF.

Il vise à faciliter la planification et la répartition des tâches des clubs organisateurs.

Il est rappelé que notre Fédération encourage le passage des Etoiles en début de saison.

1.1 CATEGORIES

1.1.1 AINEES

Catégorie unique

Concours sur les 4 épreuves :

Saut / Barres Asymétriques / Poutre / Sol
Du 2^{ème} au 6^{ème} degré

1.1.2 JEUNESSES

Catégorie Benjamines

Catégories Minimes

Concours sur les 4 épreuves :

Saut / Barres Asymétriques / Poutre / Sol
Du 1^{er} au 5^{ème} degré

1.2 REGLEMENT

1.2.1 PANACHAGE ET OBTENTION DE L'ETOILE

Le panachage des degrés est autorisé. L'étoile sera obtenue par l'addition des 4 notes et correspondra au niveau le plus faible exécuté à un agrès, et si le total minimum est atteint (cf Programme Fédéral « PF »). L'étoile obtenue est valable 3 ans.

La gymnaste aura la possibilité de passer plusieurs étoiles dans la même saison, lors des compétitions départementales ou régionales.

Par dérogation, les attestations seront délivrées aux clubs en fin de saison. Elles pourront être dématérialisées sur demande. Toute erreur sur ces diplômes devra être signalée dans les 15 jours de la remise.

1.2.2 CLASSEMENT – PALMARES INDIVIDUEL

Il sera procédé à un palmarès récompensant les meilleures gymnastes.

Les 3 premières de chaque catégorie (Benjamines, Minimes, Aînées) et de chaque degré seront récompensées. Des récompenses supplémentaires seront données en cas de gros effectifs sur un même degré. Le classement se fera sur base du niveau le plus haut exécuté à un agrès en cas de panachage.

Ex : une gymnaste réalise du 3ème Sol/Saut/Barres et 2ème en Saut

⇒ La gymnaste sera dans le classement du 3^{ème} degré

Attention : une gymnaste se présentant sur la même étoile que celle obtenue sur les deux dernières années n'obtiendra pas son attestation mais pourra se classer individuellement.

Toutes les gymnastes ayant participé au concours doivent se présenter au palmarès. En cas d'absence, la gymnaste ne sera pas récompensée et sa médaille sera remise à la gymnaste suivante.

En cas de force majeure, il est impératif de prévenir le directeur du concours qui validera ou non les absences.

1.2.3 POINTAGE

Les numéros de pointage sont attribués automatiquement et sont repris dans les inscriptions. Ils seront à inscrire sur le dos de la main de la gymnaste. Le degré le plus haut effectué par la gymnaste sera à inscrire sur l'autre main et à entourer.

Vous devrez être en possession de toutes les licences avec photo et les présenter par tous moyens de support numérique (gymnastes, moniteurs et juges sur le plateau) le jour de la compétition en cas de contrôle.

1.2.4 ENTRAINEURS

Un briefing sera effectué avant le démarrage de la compétition par le Directeur du Concours.

Les pénalités du PF seront appliquées en cas de **manque de discipline ou d'incivilité** sur le plateau et impacteront directement la ou les gymnastes. La décision sera prise conjointement par le Directeur du Concours et le Président du Jury.

1.3 TENUES VESTIMENTAIRES

1.3.1 GYMNASTE

Il convient de se référer au PF, qui fait foi.

1.3.2 ENTRAINEUR

Il convient de se référer au PF, qui fait foi.

Il est rappelé que les tongs ou claquettes sont interdites.

En cas de non-respect de la tenue :

- Un avertissement oral est donné avant le début de la compétition.
- L'entraîneur devra faire le nécessaire pour modifier totalement ou partiellement sa tenue pour l'adapter au mieux, le cas échéant un avertissement lui sera donné.
- Une exclusion du plateau pourra être envisagée si un second avertissement est donné au même entraîneur au cours de la saison, avec une amende de 50 euros à régler par le club.

1.3.3 JUGES

Femme : Jupe ou Pantalon bleu marine (couleur jean interdit) / polo juge (ou haut blanc) et veste bleu marine

Homme : Pantalon gris / polo juge (ou haut blanc) et veste bleu marine

Avec chaussures de sport d'intérieur et de préférence blanches (cf PF).

En cas de non-respect de la tenue :

- Un avertissement est donné au juge lors du briefing
- Si la tenue n'a pas été adaptée avant la compétition, une amende de 50 euros sera à régler par le club.
- Une exclusion définitive sera effectuée si un même juge a un 2nd avertissement sur la saison. Une amende de EUR 200 pour juge manquant sera alors appliquée.

1.4 CONTROLE DES POINTS

Il est impératif de procéder au contrôle des points à la fin de la rotation auprès du secrétariat et de communiquer dans les 15 minutes d'éventuelles erreurs. Aucune réclamation ne pourra être faite après le palmarès ni ne sera prise en compte en cas de non-exécution du contrôle.

1.5 RECLAMATION DES NOTES

Il doit être rappelé aux entraîneurs qu'il est interdit de communiquer ou de demander des explications aux juges.

Toute réclamation doit se faire par écrit après l'annonce de la note auprès du Président du Jury. Une **caution de EUR 15,-** devra obligatoirement être déposée (qui ne sera restituée que si la réclamation est fondée et la note modifiée).

Aucune réclamation verbale, ou sur base d'une vidéo n'est acceptée.

2 JUGES ET CORPS DE JURY

2.1 QUOTAS DE JUGES ET INSCRIPTIONS

Pour le bon fonctionnement des deux compétitions, et **sous réserve de la participation des 9 clubs**, les quotas ont été fixés comme suit :

Aînées : 1 juge pour 5 gyms engagées (cf article 2.1.2)

Jeunesses : 2 juges minimum, et 3 juges pour les 2 clubs au plus gros effectif à l'ouverture des inscriptions

Les juges peuvent être différents entre le samedi et le dimanche si la compétition se déroule sur un week-end, et/ou entre le matin et l'après-midi si les catégories sont différentes, le tout dans le respect des quotas et niveaux requis.

Les juges débutants sont acceptés sur la compétition et seront formés sur une demi-journée : 1 rotation sur table et une rotation « volante » avec le Président de Jury. Le juge débutant pourra participer à l'autre demi-journée et poser ses notes à blanc mais ne devra pas perturber l'autre juge en formation sur la même table ni les juges référents.

2.1.1 INSCRIPTION

Tous les juges sont à inscrire sur la même feuille que les gymnastes, y compris les débutants.

Les inscriptions des gymnastes ne seront pas validées si le quota juge n'est pas respecté.

Il est rappelé qu'il vous incombe de vous rapprocher d'autres clubs s'il vous manque des juges **avant** la clôture des inscriptions. En dernier recours seulement, vous pourrez contacter le Président du Jury. Une solution doit être trouvée avant la clôture des inscriptions. Le cas échéant, l'amende prévue au point 2.1.3 sera appliquée. **Les clubs ayant payé une amende la saison passée devront impérativement fournir le quota de juges sous peine d'annulation des inscriptions en cas de récidive.**

2.1.2 NIVEAU DES JUGES

Aînées :

Tout club engageant du 6^{ème} degré en Aînées est contraint de présenter au minimum un juge **échelon J6 recyclé**, qui rentrera obligatoirement dans son quota. Un « niveau » 6^{ème} pourra être accepté si et seulement si le juge a été recyclé et validé par le Président du Jury.

***IMPORTANT** : Le quota s'applique y compris pour le nombre de 6^{ème} degré engagé = Un juge J6 pour 5 gymnastes présentant du 6^{ème}, 2 juges J6 entre 6 et 10 filles présentant du 6^{ème} ...

Pour les clubs n'engageant pas de 6^{ème} degré, le premier juge devra obligatoirement avoir un **échelon J2 recyclé** minimum.

Ensuite seuls les juges **échelon J2 ou J1** recyclés seront acceptés.

Un minimum de 19 juges sera nécessaire pour le bon fonctionnement de la compétition. Le Président du Jury se réserve le droit de solliciter des juges supplémentaires aux clubs ayant les plus gros effectifs, si le nombre minimum n'est pas atteint à la clôture des inscriptions.

Jeunesses :

Chaque club devra fournir au moins 2 juges, dont **un échelon J2 recyclé minimum obligatoire**.

Les 2 clubs au plus gros effectif à l'ouverture des inscriptions devront fournir un 3^{ème} juge (J2 ou J1).

Un minimum de 19 juges sera nécessaire pour le bon fonctionnement de la compétition.

Juges débutants :

Il est demandé aux clubs de répartir leurs juges débutants sur les différentes demi-journées. Le Président du Jury contactera directement les clubs pour proposer des modifications au besoin pour le bon déroulement de la compétition.

Le repas des juges débutants ne sera pas pris en charge. Les clubs pourront réserver un repas à leur frais auprès du club organisateur. Tout repas commandé à l'inscription sera à régler au club organisateur même en cas d'absence du juge débutant le jour de la compétition

2.1.3 PENALITES

Le non-respect des quotas entrainera une amende de 200 euros.

Toute absence d'un juge le jour de la compétition sans excuse valable (certificat médical, constat, justificatif d'assurance ...) entrainera une amende de 200 euros pour son club à régler le jour de la compétition.

Toute sanction sera validée d'un commun accord entre le Directeur du Concours et le Président du Jury.

2.2 CORPS DE JURY ET DIVERS

Afin de respecter l'équité maximale dans les notations, les corps de jury seront réalisés en fonction du degré le plus haut réalisé.

Un briefing sera effectué avant le démarrage de la compétition.

Les juges ne seront autorisés à quitter le plateau de compétition qu'à la lecture du palmarès.

3 ENGAGEMENT ET ORGANISATION ADMINISTRATIVE

3.1 ENGAGEMENTS

Les frais d'engagement sont de QUATRE EUROS par gymnaste engagée et **seront à verser à la clôture des inscriptions** au trésorier du comité départemental (par virement ou par chèque).

3.2 INSCRIPTIONS

Les engagements de vos gymnastes et juges seront à réaliser via le fichier que chaque club aura reçu individuellement.

Il est impératif de retourner votre fichier par mail (cdgf54fscf@gmail.com) au plus tard à la date de clôture. Plus aucune inscription ni modification ne seront acceptées passé ce délai.

3.3 ORGANISATION TECHNIQUE

3.3.1 SECRETARIAT

Le club organisateur devra prévoir un espace dédié à l'installation du secrétariat (tables, chaises, prises électriques ...). Le matériel sera apporté par la Commission Technique.

3.3.2 ORGANISATION MATERIELLE

Le club organisateur s'engage à fournir :

- Un responsable de plateau si nécessaire
- Le matériel adapté et aux normes conformément au PF, des bancs ou espaces d'attente et de la magnésie en suffisance pour la journée.
- Les classeurs pour le saut
- Des tables et chaises pour les juges et le secrétariat
- Deux sonos et deux postes pour le sol
- Une table séparée pour disposer les récompenses et un podium
- Un poste de secours
- Un repas pour les juges et responsables de la compétition si la compétition a lieu sur une journée complète.
- Le Club organisateur aura également à sa charge de prévenir et d'inviter les personnalités locales et membres du Comité Départemental, qui pourront intervenir lors des palmarès.

Il devra déclarer la compétition auprès de la Sacem, en mentionnant son appartenance à la FSCF (réduction de 12,5%). La déclaration peut se faire en ligne.

Le panneau à l'effigie de la Fédération et les récompenses seront apportés par la Commission Technique.

4 COMMISSION TECHNIQUE

Directeur du Concours : Jessy Bouché (cdgf54fscf@gmail.com)

Président du Jury : Nadège Mast (nmast@hotmail.fr)

Responsable informatique/Secrétariat : Fabrice Jacob (fabrice.jacob54@laposte.net)